

Montréal, le 10 février 2021

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4
ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Recommandation de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable relative aux biocarburants dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021

À titre de porte-parole de l'industrie des énergies renouvelables au Québec, l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) désire, par la présente, vous faire part de sa recommandation de **reconduire les programmes de crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol (code 74), d'éthanol cellulosique (code 90) et de biodiesel (code 103) pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2023.**

Avec un parc automobile en circulation estimé à 6,7 millions de véhicules au Québec en 2019¹, la production de biocarburants en sol québécois prend d'autant plus d'importance. À cet effet, la modélisation technico-économique présentée au rapport *Trajectoires* de la firme Dunsky², commandée par le gouvernement du Québec, pose un constat clair sur le rôle crucial des biocarburants en soutien aux efforts d'électrification des transports pour atteindre les cibles climatiques québécoises. Ce constat appelle à une hausse soutenue de la production de biocarburants québécois afin que notre consommation de carburant en intègre de façon croissante. Avec la mise en vigueur prochaine de la norme fédérale sur les combustibles propres³, favoriser la production locale de biocarburants deviendra encore plus avantageux économiquement pour le Québec. Le remplacement de produits pétroliers par des biocarburants issus d'usines locales est également de nature à améliorer notre balance commerciale.

Le financement pour la construction des usines de biocarburants, dont le Québec a besoin pour réussir sa relance verte post-pandémie, nécessite une forte **prévisibilité** des incitatifs dans le temps. En ce sens, les objectifs de teneurs minimales inclus au Plan pour une économie verte (PEV)⁴ et les annonces faites en ce sens précédemment forment un signal fort pour les développeurs et les investisseurs du secteur. Afin de concrétiser cet intérêt et de démarrer le déploiement d'usines de biocarburant sur le territoire québécois au cours de la prochaine décennie, l'annonce immédiate de l'extension des crédits d'impôt est un outil essentiel. Le déploiement de ce type d'actifs industriels nécessite typiquement l'implication financière de plusieurs partenaires, souvent de grandes multinationales actives dans les biocarburants dans plusieurs juridictions. Dans ce contexte, une action visant à offrir à ces grands investisseurs internationaux une forte

¹ <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/donnees-statistiques-2019.pdf>

² <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajectoires-emissions-ges.pdf>

³ <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2020/2020-12-19/html/reg2-fra.html>

⁴ <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>

prévisibilité sur les incitatifs offerts solidifierait le modèle financier des projets. Cette **prévisibilité** donnerait au Québec le pouvoir **d'attractivité** nécessaire pour se démarquer des autres juridictions leaders dans le domaine. Ces programmes sont essentiels aux entreprises québécoises pour soutenir leurs productions locales, développer de nouveaux projets en partenariat avec le secteur privé et assurer leurs pérennités financières. Voici ci-dessous des exemples probants :

Greenfield Global est le principal producteur canadien d'alcool sanitaire de grande pureté, d'alcool neutre pour spiritueux et d'éthanol de grade carburant. En exploitation depuis 2007, la distillerie de Varennes, d'une capacité de production de 200 millions de litres par année, est la seule à produire de l'éthanol de grade carburant au Québec à l'heure actuelle. Conditionnel à la prévisibilité quant à la prolongation du crédit d'impôt pour la production d'éthanol au Québec, un projet d'augmentation de la capacité de production de la distillerie de 60 à 100 millions de litres pourrait voir le jour avec une mise en service prévue en 2023 au coût estimé de 120 M\$. D'autre part, en coentreprise avec Hy2Gen et en partenariat avec Hydro-Québec, Greenfield Global développe un projet de production d'hydrogène de 60 MW à Varennes, le projet Henergia, qui inclut la valorisation du CO₂ biogénique de fermentation en méthanol vert; un projet de l'ordre de 200 M\$.

Enerkem, avec l'appui des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que d'un groupe de partenaires stratégiques, a annoncé le 8 décembre dernier la construction d'une usine de biocarburants à Varennes : Recyclage Carbone Varennes (RCV)⁵. Cette usine permettra de convertir plus de 200 000 tonnes de matières résiduelles non recyclables et de résidus forestiers en une production annuelle de près de 125 millions de litres de biocarburants à valeur ajoutée et en produits chimiques renouvelables. Par ailleurs, ce projet génèrera plus de 500 emplois pendant la construction et une centaine d'emplois directs, permanents et de qualité, pendant l'exploitation. Les retombées économiques annuelles récurrentes sont estimées à 85 M\$ pour le Québec. Le projet RCV accueillera également la construction d'une des plus grandes installations de production d'hydrogène et d'oxygène renouvelables au monde. L'électrolyseur d'Hydro-Québec de 87 MW fournira l'hydrogène et l'oxygène renouvelables de l'usine d'Enerkem, ce qui permettra de transformer l'hydroélectricité excédentaire du Québec en biocarburants à valeur ajoutée et en produits chimiques renouvelables.

Innoltek est une entreprise innovante située à Saint-Jean-sur-Richelieu. Créée en 2010, l'entreprise fabrique du biodiesel comme carburant renouvelable et des produits industriels biodégradables. Innoltek crée une dizaine d'emplois permanents non-délocalisables au Québec et produit actuellement 6 millions de litres de biodiesel.

Bioleum Énergie possède une usine de transformation d'huile de cuisson recyclée en biodiesel d'une capacité annuelle de 15 millions de litres. Ces installations ont nécessité des investissements de 3 M\$. Ils sont situés dans la région de Portneuf à Saint-Marc-des-Carières.

Le projet de **Bioénergie La Tuque (BELT)** représente un investissement de plus de 1 G\$ et la création de près de 500 emplois permanents. Réalisé en partenariat avec la société finlandaise Neste, un leader mondial des biocarburants et de concert avec la Nation Atikamekw, le projet BELT deviendra la première bioraffinerie canadienne à base de résidus forestiers avec une production de plus de 210 millions de litres d'essence et de diesel 100 % renouvelables destinés aux transports lourds et aux voitures individuelles. Le 30 novembre dernier, le gouvernement du Québec annonçait une aide financière de 5,94 M\$ à BELT⁶

⁵ https://enerkem.com/fr/salle-de-presse/communiques/?communiqué_id=122641

⁶ <https://mern.gouv.qc.ca/quebec-accorde-594-m-bioenergie-la-tuque-2020-11-30/>

pour démontrer le potentiel précommercial de produire des biocarburants à partir de biomasse forestière résiduelle.

Cellufuel développe une technologie permettant de transformer des résidus forestiers, pouvant également inclure des plastiques résiduels, en diesel synthétique de type « drop-in » ou destiné aux transports lourds en remplacement aux carburants fossiles. Suivant la confirmation de sa technologie, Cellufuel pourrait mettre en place 5 unités commerciales en 5 ans, avec une production de 82,5 millions de litres de diesel synthétique par année et la création de 75 emplois directs.

En conclusion, les retombées positives et structurantes énoncées ci-haut témoignent de l'importance de ce secteur afin d'atteindre les objectifs du PEV et de réussir notre relance économique verte à la suite de la pandémie. Afin de permettre à nos entreprises de renforcer leur **attractivité** auprès des investisseurs internationaux et leur habilité à **planifier** leur développement à long terme, l'AQPER demande au ministère des Finances d'annoncer dès maintenant la prolongation des programmes de crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol (code 74), d'éthanol cellulosique (code 90) et de biodiesel (code 103) pour une durée de 10 ans, au-delà de 2023. De plus, l'AQPER verrait d'un bon œil l'établissement d'un support à un seuil négocié selon le type de carburant produit. Considérant les préoccupations de nos membres actifs sur le marché québécois du biodiesel/diesel renouvelable, l'AQPER vous recommande de considérer avec attention toutes demandes additionnelles des producteurs, selon leur réalité de marché, déposées en complément à la prolongation des programmes de crédit d'impôt pour 10 ans.

L'AQPER et ses membres croient fermement en la volonté gouvernementale de soutenir activement la production de biocarburants au Québec.

En espérant une réponse positive de votre part et en restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus respectueuses.

Le Président-directeur général



Gabriel Durany